UNSA éducation

info

BULLETIN D'INFORMATION

du Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports

N°26

DÉCEMBRE 2014

Directeur de la Publication: Isabelle BECU-SALAÜN - Réalisation : Michel CHAUVEAU

Site internet : http://www.sejs.org

Editorial

Après presque dix ans de lutte, de faux semblants, parfois de trahisons, nous obtenons enfin une avancée significative pour la **revalorisation** et un **début de convergence de notre régime indemnitaire**.

Nous n'oublions pas pour autant les bases de calcul d'une progression arithmétique : le saut en pourcentage paraît d'autant plus grand que la base de référence est faible.

La marche est encore haute pour notre corps et pour tous ceux qui doivent faire l'objet d'un véritable plan de convergence indemnitaire concertée que nous avons demandé sans relâche, même si certains ne veulent pas l'entendre (cf. motion de congrès n° 5, ci-après).

Au long de ces dix ans de nombreux collègues, notamment du BN, ont bataillé, repris le flambeau, expliqué sans relâche, servi de cible parfois.

Que les Philippe, Laurent, Pierre, Eric, Valérie, Bernard, Robert, Edwige, Emmanuel, Nicolas, Brigitte, Fabien, Pascal, Martine et tous les autres en soient remerciés.

Et bien sûr Michel … aikidoka émérite : « *la seule victoire juste c'est celle qui ne fait pas de vaincu* ».

Isabelle BECU-SALAÜN

Sommaire

	pages
♦ **Rapport moral de la SG**	2
♦ **Assemblée générale ordinaire du 9 octobre**	
♦ **Rapport d'activité du Bureau National**	3
♦ **Echange avec Laurent ESCURE,**	4
♦ **Assemblée générale du 10 octobre**	5
- Elections au Bureau National	
♦ **Assemblée générale du 11 octobre**	6
- Rapport des vérificateurs aux comptes	
- Certification J&S—Point de situation	7
- Présentation des motions	10
- Motions votées	
♦ **Intervention de Rémi VIENOT, section des retraités**	15
Hommage à notre collègue disparu	
♦ **Eric KOECHLIN**	18
♦ **Un pont sur la méditerranée** (de Georges GONZALES)	18
♦ **Bulletin d'adhésion 2015**	19

Compte rendu du CONGRES
De TOULOUSE - du 9 au 11 Octobre 2014

Congrès 2014 - CREPS de TOULOUSE - (*de gauche à droite) :*

Pierre LARRE, Patrick GALLOUX, Pascal ETIENNE, Zahra MABROUK, Gérard BAUDRY, Laurent de LAMARE, Gérard CREPS, Mickaël BOUCHER, Damine KLEINMANN, Catherine RONCIER, Catherine THEVES, Pierre FAUVEAU (caché), Isabelle BECU-SALAÜN, François FOURREAU, Martine CHARRIER, Laurent ESCURE, Jean-Michel LECLERCQ, Florence GIRAUD, Robert LOUVET, Serge MAYERUS, Jean VIOLET, Jean-Louis LAMARRE, Gildo CARUSO, Brigitte ASTIER-CHAMINADE, Angel TAPIA-FERNANDEZ, Nicolas VOUILLON, Anne SCHIRRER, Sébastien DARTAI, Anne DANIERE-MOREAU, Claire GUIMBAUD, Julien TRANIER-LAGARRIGUE, Vincent BOBO, Benjamin COUBARD-MILOT, Michel CHAUVEAU, Serge FERRIER et Max PINSON, le photographe.

Manquent sur la photo : Pierre GARREC, Bruno GENARD, Sabry HANI, Pierre-Alexis LATOUR, Fabien MARTHA, Didier PLANSON, Frédéric RAME.

Rapport moral prononcé par Isabelle BECU-SALÜN, Secrétaire Générale, 9 octobre 2014

Un rapport moral rappelle les valeurs auxquelles se réfère l'action du bureau national (BN) au sein de l'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes), ce qui prend cette année un relief particulier.

Lors d'un rassemblement à Grenoble, Laurent ESCURE, Secrétaire national de l'UNSA-éducation avait évoqué à propos de l'UNSA " *une façon différente de faire du syndicalisme et non un syndicalisme de l'irresponsabilité qui détourne de l'action collective* ".
Comme je le lui ai dit lors d'une entrevue en septembre, ce que j'ai vécu cet été au sujet de notre régime indemnitaire est un syndicalisme qui tacle, un syndicalisme qui pour être réformiste doit se réformer en interne en retrouvant des règles et un arbitre.

Au plan personnel, je paie cher chacun de ces épisodes en fatigue inutile et en perte de sens de mon engagement syndical de toujours.
Comme l'a dit le Ministre des sports à l'occasion de cette fameuse instance transitoire de concertation (ITC) du 9 juillet, chacun a la responsabilité de ses propres turpitudes.
Mais nous devons trouver ensemble des solutions viables, mesurées, pleinement réfléchies, ne pas répondre aux provocations par des effets de manche sans lendemain.
Car nous sommes à la croisée des chemins ; nous devons garder une voie ouverte et la possibilité de faire entendre notre voix.

Nous devons être en capacité de travailler à notre avenir collectif, y compris si cet avenir passe un jour par la disparition de notre corps.
Nous devons être en capacité de défendre notre champ professionnel noyé dans une masse qui n'a aucune cohésion.
Rares sont les directeurs qui en mesurent la complexité et nous considèrent comme des experts et non comme des généralistes interchangeables.
Happés par les questions corporatistes nous n'avons pas été assez solides dans notre réflexion prospective sur notre champ professionnel dont les lignes sont mouvantes aujourd'hui plus encore qu'hier.
Et en le disant je trace les lignes de ce qui sera une de mes priorités à l'avenir si je suis réélue.
Je vous alerte sur ce point : il n'est plus possible au BN compte tenu de l'éclatement de nos missions, de la diversité de nos angles de visions, de produire entre deux AG toutes les analyses voire de répondre à toutes les sollicitations.
Soit vous vous associez à nos travaux, notamment en étant vigilants aux comptes rendus, et réactifs, soit nous ne serons plus en capacité de "dire".
Je vous invite à nous faire part de vos capacités d'expertise et d'implication à l'issue de ce Congrès.

Un rapport moral est aussi l'occasion d'exprimer comment les bénévoles que nous sommes trouvent des formes de reconnaissance ou contrepartie à leur engagement.
Si nous obtenons enfin la revalorisation indemnitaire attendue depuis bientôt dix ans, nous serons fiers mais lessivés.
Un congrès est un moment essentiel de la vie syndicale et nous aurons l'énergie que vous nous donnerez ; je regrette à cet égard que notre effectif soit moins nombreux cette année. Nos contraintes sont les vôtres et nous avons tous des jardins à cultiver ...

Enfin je voudrais remercier Philippe CHAUSSIER qui quitte le Bureau national, et bientôt le CREPS d'Ile-de-France, après toute une vie de syndicalisme exemplaire, pugnace et profondément humain. Demain encore il nous représentera en ITC, réunion pour laquelle il s'est libéré en dernière minute eu égard aux enjeux. Il restera pour moi un modèle.
Avec le temps et puisqu'il ne sera plus parmi nous je pourrais bien piquer ses fameuses colères...

Je remercierai aussi Florence GIRAUD, mon amie, qui elle ne cultivera pas son jardin mais les champs de neige à Chamonix et dont la rigueur conceptuelle va nous manquer.
Pour conclure je vous invite à prendre très sérieusement en compte l'impérieuse nécessité de vous passer le flambeau.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 9 octobre

Eric Journaux, directeur du CREPS de Toulouse, accueille les participants. Il souligne en préambule, et en présence de Frédéric RAME, directeur régional de Midi-Pyrénées, la qualité et l'intérêt du travail mené avec la DRJSCS et les DDI.

Il exprime ensuite son amitié à Michel CHAUVEAU qui fût son premier supérieur hiérarchique et son premier soutien. Un heureux hasard lui permet de retrouver Michel Chauveau à l'occasion de son dernier congrès en tant que permanent du SEJS.

Frédéric RAME loue à son tour la qualité de la coopération CREPS-DR-DDI. Alors que s'annonce la future réforme territoriale, il insiste sur le rôle important de l'Etat et de ses services territoriaux. Il souhaite partager avec l'assemblée trois réflexions :

* Il nous faudra collectivement répondre à la question suivante : comment s'organiser dans les territoires pour rendre le meilleur service aux usagers ?

* Le corps des IJS doit investir fortement les emplois fonctionnels et notre administration doit nous y aider, y compris par du lobbying, dans un contexte de concurrence entre les corps ;

* Si nous partageons des doutes entre nous, nous devons par rapport à l'extérieur rester positif et nous affirmer.

Enfin, Frédéric RAME salue la qualité du travail syndical effectué par Michel CHAUVEAU, à l'instar de celui effectué dans ses différents postes précédents.

A quelques mois de son départ en retraite, il lui adresse ses remerciements sincères pour l'ensemble de son action.

Après la présentation par Eric JOURNAUX de ses proches collaborateurs, Michel CHAUVEAU rappelle la venue dès le lendemain du secrétaire général de l'UNSA Education, Laurent ESCURE.

Le permanent propose la désignation de deux présidents du congrès : François FOURREAU, qui s'apprête à partir en retraite, et Florence GIRAUD qui quittera le bureau national après plusieurs bons et loyaux mandats.

Sont par ailleurs désignés :

* Pour la commission de contrôle des comptes : Pierre LARRE et Gérard CREPS
* Pour la commission des votes : Michel CHAUVEAU, Catherine THEVES et Patrick GALLOUX
* Pour la commission des motions : Brigitte ASTIER, Laurent De LAMARE, Robert LOUVET et Gérard BAUDRY.

Le projet de règlement de congrès, identique à celui des années précédentes, est présenté par M. CHAUVEAU. Il est adopté à l'unanimité.

Dans la perspective de l'élection du bureau national, sont cités les noms des trois membres dont les mandats sont renouvelables (Mickaël BOUCHER, Emmanuel COQUAND, Fabien MARTHA) et ceux des démissionnaires (Philippe CHAUSSIER et Florence GIRAUD). Au total, cinq personnes sont donc à élire ou réélire. Les candidats sont invités à se faire connaître rapidement, le soir même au plus tard (pour préparer les bulletins de vote, qui sera effectué le lendemain).

RAPPORT D'ACTIVITE
du Bureau National

Plusieurs membres du BN présentent les grandes lignes du rapport d'activité de l'année écoulée (se référer au SEJS Info n° 25, où figure le texte dans son intégralité).

* Vie syndicale (M. CHAUVEAU)
* Communication (M. PINSON)
* Etablissements /CCP (B. GENARD)
* Affaire corporatives : présentation de la synthèse de l'enquête réalisée auprès des IJS (P. BAYLAC)
* Champ professionnel (I. BECU SALAUN).

Michel CHAUVEAU fait état de l'enquête conduite par l'UNSA Education, observant que les IJS y ont, en proportion, plus répondu que les autres corps. Ses résultats mettent en avant le manque de reconnaissance ressenti par les agents.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

Appartenance à L'UNSA-éducation

Dans la perspective de la venue de Laurent ESCURE, le vendredi 10 octobre, le BN propose à l'AG un débat préparatoire.
Michel CHAUVEAU expose les enjeux sous-jacents de la question.

Tout d'abord, il convient de rappeler qu'en l'état actuel de la législation et de la réglementation, c'est le comité technique ministériel qui est l'indicateur de la représentativité des fédérations ou syndicats (et, par agrégation, au conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat – CSFPE). Si le SEJS quittait l'UNSA-éducation, il devrait soit devenir indépendants, soit se rattacher à une autre fédération. Or, dans le premier cas, compte-tenu de l'effectif du corps, il n'obtiendrait aucun siège au CT et ne serait plus associé à la concertation effectuée par l'administration ni, surtout, destinataire de ses documents préparatoires.

Dans la seconde hypothèse, encore faudrait-il trouver une autre fédération dans laquelle le SEJS retrouverait ses valeurs laïques et humanistes. Certaines peuvent s'en rapprocher, mais elles ne sont pas représentatives dans notre champ ministériel, ce qui nous ramène au cas précédent (aucune représentation du SEJS en CTM).

Enfin, les membres du syndicat estiment qu'ils ne leur appartient pas de s'auto sanctionner en quittant une fédération, sujette à de graves discordes que le SEJS n'a nullement engendrées (il n'a vraiment aucune raisons de leur faire ce plaisir …).
L'avantage d'un syndicat de corps, organisation actuelle de l'UNSA-éducation, réside dans la défense des intérêts de ses membres et là, le SEJS y est très efficace. L'inconvénient est qu'il peut se trouver en opposition avec d'autres syndicats de la même fédération, d'où la difficulté d'avoir un discours fédéral unitaire.

Un débat s'engage au sein de l'assemblée.
Des intervenants observent que le SG du SNAPS ne représente pas tous les professeurs de sports, ni même l'ensemble des adhérents de ce syndicat. L'attitude du SNAPS à l'occasion de la dernière réunion de l'instance transitoire de concertation (ITC) ou sur la question indemnitaire est qualifiée de « suicidaire ». D'ailleurs, il est remarqué que le SG du SNAPS n'a jamais porté de revendication sur le plan indemnitaire alors même que l'inégalité subie par les IJS, prévaut globalement entre les secteurs « cohésion sociale » et « jeunesse et sports » et touche donc aussi les PTP (davantage, d'ailleurs) et les agents de l'Education Nationale.

S'ensuit une discussion sur le rôle que peut jouer l'UNSA-éducation. Il est précisé que si la fédération ne dispose pas d'un pouvoir de police sur ses syndicats, elle peut néanmoins les rappeler à l'ordre et jouer un rôle de régulation et de médiation.

Des participants regrettent vivement le manque de rigueur et de loyauté de l'UNSA vis-à-vis de ses mandants : la fédération ne peut porter le seul discours de celui qui parle le plus fort, celui du SNAPS en l'occurrence.

Est exprimée l'idée selon laquelle le SEJS ne peut plus continuer à s'imposer une discipline et une solidarité syndicale qu'un autre syndicat foule aux pieds : à partir du moment où l'UNSA-éducation laisse sans réagir un syndicat s'en prendre aux intérêts du corps des IJS, le SEJS ne peut plus s'autocensurer. S'expriment au travers des différentes interventions un sentiment général très palpable d'exaspération, voire de colère.

La question de l'appartenance du SEJS à l'UNSA-éducation est donc désormais clairement posée : est-ce bien au sein de cette fédération que le SEJS peut défendre ses valeurs ? Elle fera, dès le lendemain, l'objet d'un vote de l'assemblée générale, assorti le cas échéant d'une motion. Les avis exprimés sur ce point central sont très partagés à ce stade de l'assemblée générale.

Echange avec Laurent ESCURE, Secrétaire Général de l'UNSA-éducation

Laurent ESCURE, secrétaire général de l'UNSA-éducation, est venu en personne entendre les nombreuses interventions des collègues évoquant les conséquences désastreuses des comportements des responsables nationaux de certains syndicats de personnels techniques et pédagogiques de l'UNSA-éducation, notamment ceux du SNAPS.

Les valeurs d'une fédération réformiste ne sont plus respectées, comme les valeurs syndicales de base. La hiérarchie, à tous les niveaux, manifeste son incompréhension face à une fédération regroupant des syndicats d'avis si différents, dont certains ont des positions manifestement extrémistes et des comportements humainement inacceptables.

Autre grave conséquence en période d'élections, de nombreux collègues ont exprimé leur opposition à voter UNSA-éducation ou UNSA, compte tenu de ces comportements.

De nombreux collègues ne comprennent pas l'attitude de la fédération face à cette situation qui n'a que trop duré et s'est exacerbée ces derniers mois. Elle devrait *a minima* exercer une régulation, un « magistère moral ». De nombreux collègues considèrent que l'on en est arrivé à un point où le SEJS devrait quitter cette fédération, ne s'y reconnaissant plus.

Après une écoute attentive et tout en reconnaissant qu'il n'avait sans doute pas pris jusqu'à présent la juste mesure de ces difficultés, Laurent ESCURE s'est engagé personnellement à s'efforcer d'améliorer la coordination fédérale dans les meilleurs délais.

Il a rappelé que sa responsabilité était de porter la complexité et l'expression plurielle des différents syndicats de la fédération.

Il a notamment cité à cet égard sa déclaration au conseil national de la fédération de septembre dernier (accessible sur le site de l'UNSA-éducation). Il y distingue clairement les revendications des syndicats de PTP et celles du SEJS (notamment par rapport à la sortie des ministères sociaux).

Il a également rappelé que la fédération n'avait pas de « pouvoir de police ». Son pouvoir est seulement un pouvoir de persuasion. Il a reconnu qu'il fallait faire en sorte que ces oppositions ne durent pas trop longtemps. Il faut réfléchir à un « plan B », comme on avait réussi à le faire pour mettre fin à l'absence totale de dialogue social pendant la première année du ministère de Valérie FOURNEYRON.

Actuellement, nous sommes tous en campagne électorale pour le scrutin du 4 décembre et, ce qui importe, c'est que la fédération et ses syndicats y fassent le meilleur score possible. « *Avec l'UNSA, faites le choix du combat positif* », tel y est le slogan fédéral. C'est la priorité du moment. A partir de janvier, « à tête davantage reposée », il faudra s'attacher à améliorer la coordination fédérale, dans le respect de chacun et des opinions de chacun. On peut en effet avoir de vives inquiétudes quant à l'avenir du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports et de ses services déconcentrés et établissements. Il faut trouver, ensemble, une stratégie pour en éviter la destruction.

Par ailleurs, si l'on sort de la fédération, certains mécanismes poussent à l'exacerbation des affrontements. Mieux vaut essayer de les gérer en interne.

Lors du déjeuner qui a suivi, Laurent ESCURE a poursuivi ses échanges avec des membres du SEJS évoquant d'autres situations rencontrées localement et illustrant ces difficultés.

ASSEMBLEE GENERALE
du 10 octobre

Débat et vote après l'intervention de Laurent ESCURE

Après l'intervention de Laurent ESCURE, Isabelle BECU-SALAÜN et Michel CHAUVEAU présentent un avant projet de motion (cf. la motion n° 1, ci-après, mais sous forme de projet à ce moment de l'AG) et, constatant un apparent consensus sur son contenu , tous deux proposent de la présenter ainsi en AG, le lendemain.

Toutefois plusieurs collègues présents demandent un vote, à main levée, sur le maintien ou non de l'appartenance du SEJS à l'UNSA-éducation.

A cette question, les réponses ont été OUI pour 53 % des votants, NON pour 41 %, abstention pour 6 %. Ce résultat est rappelé dans le préambule à la motion n° 1, qui reprend et résume les débats menés à plusieurs reprises sur cette question.

Présentation des orientations des commissions

Les rapporteurs des commissions corporative (Philippe BAYLAC) et professionnelle (Pierre-Alexis LATOUR) présentent les orientations des motions issues des travaux de commission.

Elections au BN

Six collègues se sont porté candidats au BN (pour 5 sièges à pourvoir). Ils se présentent en personne (ou sont représentés), dans l'ordre alphabétique : Mickaël BOUCHER, Emmanuel COQUAND, Christèle GAUTIER, Jean-Louis LAMARRE, Zahra MABROUK, Fabien MARTHA.

Il est ensuite procédé au vote (à bulletin secret), sous le contrôle de Catherine THEVES et Patrick GALLOUX, de la commission des mandats et des votes.

L'assemblée générale se termine à 16h. Il est procédé ensuite au dépouillement du scrutin (dont les résultats sont communiqués le soir) et à la rédaction des motions. Les collègues disponibles participent aux activités conviviales proposées (visite guidée de la ville ou promenade en vélo).

En préalable au dîner de congrès, avec la section des retraités, Patrick GALLOUX nomment les candidats élus ou réélus (pour deux ans) au BN : Mickaël BOUCHER, Emmanuel COQUAND, Christèle GAUTIER, Jean-Louis LAMARRE, Fabien MARTHA.

ASSEMBLEE GENERALE
du 11 octobre

François FOURREAU préside la séance. Mickaël BOUCHER est secrétaire de séance.

Martine Charrier, trésorière, présente les comptes 2013 du SEJS. Elle souligne l'important travail au quotidien effectué par le permanent.

Elle présente le compte de résultat :

* les charges se composent essentiellement des déplacements pour les réunions nationales du BN et l'organisation du congrès ;
* les produits proviennent quasi exclusivement des cotisations des membres du SEJS.

En 2013, le résultat d'exploitation a été positif de l'ordre de 5 000 €.
En termes de bilan, le SEJS dispose d'un capital placé de l'ordre de 75 000 €. C'est le capital social, hérité du syndicat des inspecteurs principaux (SNIPJSL). Le livret de placement a rapporté approximativement 1 500 € en 2013.

Par ailleurs une somme de 5.000 € provenant d'une donation de Claude Georges effectuée en remerciement du soutien que lui a apporté le SEJS dans ses relations avec l'administration est identifiée de manière spécifique. Ce fonds est destiné à financer, le cas échéant, le soutien d'un autre collègue en difficulté dans l'avenir.

Gilles Bouchet a effectué une donation dans le même cadre cette année, laquelle sera portée au compte de résultat de 2014.

Le taux de syndicalisation au SEJS est très élevé, plus de la moitié des IJS. Il a par ailleurs tendance à augmenter, ce qui est une bonne chose. La légère diminution du nombre d'adhérents malgré l'évolution du taux de syndicalisation est la conséquence de la baisse significative du nombre global des inspecteurs jeunesse et sports.

Les vérificateurs aux comptes ,sont Pierre LARRE et Gérard CREPS, présentent d'abord les modalités mises en œuvre pour l'analyse des comptes de l'année, puis les résultats de ces contrôles. Les contrôleurs constatent la très bonne tenue des comptes qui se soldent par un résultat financier positif significatif en 2014 comme en 2013. Ils confirment la sincérité et la clarté des comptes et donnent quitus à la trésorière et à son adjoint.

Les comptes sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité.

Le montant des cotisations 2015 est mis au vote. La répartition des cotisations demeure par tranche indiciaire, avec un maintien des cotisations à l'identique par rapport à l'année 2014 pour les cinq premières tranches et une légère augmentation, de 1 à 5 € par tranches, pour les tranches d'indices supérieurs.

Les cotisation 2015 sont soumises au voteet approuvées à l'unanimité.

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2013 DU SEJS

TOULOUSE, le 11 octobre 2014

Nous soussignés, Pierre LARRE et Gérard CREPS, avons procédé ce jour à la vérification des comptes financiers 2013 du SEJS à partir des documents comptables fournis par la trésorière, la trésorière adjointe et le permanent du syndicat, comprenant :

* Le compte de résultat 2013
* Le compte de bilan 2013
* Le budget du congrès d' AIX en Provence 2013 et son bilan de réalisation
* Le budget du congrès de TOULOUSE de 2014

Nous avons disposé de tous les relevés bancaires du crédit mutuel enseignant du Sud-Est et des souches de carnet de chèques ainsi que des divers justificatifs des dépenses enregistrées sur le livre journal. Nous avons procédé par sondage aléatoire.
Nous avons constaté la bonne tenue des comptes et la parfaite conformité des justificatifs avec les dépenses réalisées.

Nous avons observé :

Sur le compte de résultats 2013 que les charges (35 691 €) et les recettes (40 966 €) aboutissent à un résultat positif de 5 275 €. Il était positif de 2 035 € en 2012. Cet excédent significatif de moins de 12 ,8 % est lié aux moindres dépenses du congrès d' AIX, organisé au CREPS.

Trois dépenses principales, comme chaque année :

* celles liées au fonctionnement statutaire du syndicat (réunions de bureaux, déplacements, etc.), soit 18 289 € (17 343 € en 2012, 16 272 € en 2011) ;
* celles liées au congrès, soit 12 662 € (14 861 € en 2012) ;
* celles liées aux adhésions annuelles : reversement à l'UNSA d'une partie des cotisations et renouvellement d'adhésion à la JPA, soit 6 493€ (6 969 € en 2012, soit - 6,8 %).

Les recettes sont principalement liées :

* d'une part, aux adhésions 31 885 €, légèrement supérieures à 2012 (31 469 €), pour lesquelles on observe une très légère baisse du nombre d'adhérents (- 5, soit 185 adhérents en 2013, contre 19O en 2012 et 172 en 2011), ce qui est méritoire dans le contexte de baisse permanente des effectifs : 344 en 2014 contre 350 en 2013 et 358 en 2012.
* et d'autre part, au congrès : 7 020 € (6 693 € en 2012 ; 4 400 € en 2011)

S'agissant du ***compte de bilan 2013***, l'actif et le passif s'équilibrent à hauteur de 82 483 €.
Il est observé que la trésorerie disponible du syndicat se monte à 80 922 € au 31 décembre 2013, ce qui représente un peu moins de deux années complètes de fonctionnement (référence année 2013).

Pour ce qui est du congrès 2013 d'AIX en Provence, les recettes totales s'élèvent à 12 662 €, de même que les dépenses. L'effort financier du syndicat pour ses membres les plus actifs s'élève à 8 152€. Le syndicat prend en charge 64,4 % du budget du congrès, le reste, soit 35,6 %, correspondant à la participation directe des congressistes. Peut-être d'autres mesures, encore plus incitatives à la participation des adhérents au congrès, seraient-elles à envisager, notamment pour les collègues en début de carrière ?

Le budget du congrès 2014 (TOULOUSE), prévoit une recette de 4 175 € pour 11 730 € de dépenses, soit un déficit de 7 555 € qui sera là encore comblé par la participation du syndicat sur son budget propre, soit près de 64,4 % du coût total (35,6% à la charge des congressistes).
Le déficit prévisionnel du congrès de TOULOUSE de 7 555 € est lié à une volonté explicite du bureau national d'offrir de bonnes conditions de travail et d'accueil aux congressistes, comme d'encourager la plus large participation possible des adhérents. Cet objectif reste toujours à atteindre.

Les vérificateurs aux comptes approuvent par ailleurs les décisions déjà prises par le bureau national du SEJS de fixer une date limite aux demandes de participation syndicale aux frais de déplacement au congrès (en l'occurrence le 1er décembre suivant le congrès, comme indiqué notamment sur la fiche de demande de remboursement) et l'incitation faite à participer à l'intégralité des travaux du congrès pour obtenir ce remboursement, ces décisions participant à l'amélioration de la gestion des finances syndicales.

CONCLUSION :

In fine, nous constatons l'authenticité et la sincérité des comptes vérifiés et nous donnons le quitus à la trésorière et à son adjointe. Nous ajoutons nos félicitations pour le sérieux et la qualité de la gestion assurées par elles avec l'aide au quotidien du permanent, tant sur le fond que sur la forme.

Pierre LARRE et Gérard CREPS

L'assemblée générale du 9 octobre n'ayant pas permis, faute de temps, d'évoquer dans le rapport d'activité du BN les questions relatives aux certifications J&S, un point de situation est fait par Mickaël BOUCHER, chargé au BN, avec Philippe BERTRAND, du suivi de ces questions.

Présentation d'un point de situation concernant les certifications jeunesse et sport

Dans le cadre du suivi des activités professionnelles du SEJS, la présentation de l'actualité relative aux certifications professionnelles jeunesse et sports sera précédée, pour mémoire, d'une mise en perspective historique.

Hier ...

Le dispositif de certification jeunesse et sports s'est progressivement organisé et structuré depuis l'après guerre et jusqu'à la loi Mazeaud de 1975. La profession d'éducateur sportif est alors réglementée dans son ensemble, organisée par des diplômes d'Etat uniformisés et des formations mises en œuvre en régie directe par les services de l'administration jeunesse et sports.

Cette organisation a été progressivement fracturée par une série de chocs législatifs et réglementaires depuis une quinzaine d'année. Conséquence de ces chocs, les diplômes sportifs sont aujourd'hui devenus peu lisibles, instables juridiquement et hétérogènes. Ces fragilités ont été analysées avec soin par la mission d'inspection générale ayant réalisé l'évaluation de cette politique publique en 2013. Dans la situation présente assez grave, on ne peut ignorer le risque d'une disparition du pilotage de l'Etat, en tout ou partie, pour les certifications professionnelles dans les champs de la jeunesse et des sports.

Pour mémoire, ces chocs ont été les suivants

1/ La rénovation de la filière professionnelle ayant conduit à la suppression progressive des brevets d'Etat d'éducateur sportifs (BEES) et leur remplacement par des brevets professionnels (BPJEPS), diplômes d'Etat (DEJEPS) et diplômes d'Etat supérieurs (DESJEPS) a été la première évolution majeure de notre modèle jeunesse et sports.

On peut noter, parmi les nombreuses conséquences de ces changements de diplômes, une mise à l'écart du corps de l'inspection par rapport à la situation antérieure :

* l'entrelacement des temps de formation et de certification a fait glisser le rôle des jurys vers celui de chambres d'enregistrement, confiant le rôle premier aux opérateurs de formation ;

* les présidences de jurys ont été ouvertes à tout personnel de catégorie A, alors que le règlement des BEES 1 réservait cette fonction aux IJS, pour les BEES 2 à l'inspecteur coordonnateur et pour les BEES 3 à l'inspection générale ;

* la fin des examens a entraîné indirectement celle du pilotage de l'offre nationale par les inspecteurs coordonnateurs.

Autre point notable avec ces nouveaux diplômes, les opérateurs de formation peuvent indistinctement être des structures publiques comme privées, commerciales ou associatives. Les mêmes procédures d'habilitation et de certification s'imposent à tous, conduisant le service public à une situation de concurrence directe avec des acteurs économiques exclusivement positionnés, eux, sur les secteurs les plus lucratifs.

La réforme de cette filière s'est achevée en 2013 avec l'abrogation des dernières mentions des BEES 1er et 2ème degrés.

Parallèlement, au cours des années 2000, les services associés de formation existants au sein de chaque DDJS ont été supprimés ou transformés, au mieux, en structures associées de formation d'un établissement public national. Les services territoriaux de l'Etat ont ainsi perdu leur autonomie d'autorité organisatrice de formations et les ressources économiques afférentes à cette activité.

2/ Le second choc juridique majeur a été provoqué par la loi, dite Lamour, de 2003 remplaçant l'historique article 43 par l'actuel article L. 212-1 du code du sport. L'administration jeunesse et sport a perdu à cette occasion son monopole dans la reconnaissance des qualifications permettant l'exercice de la profession d'éducateur sportif.

Le législateur a ouvert cette profession réglementée aux diplômes universitaires, aux certificats de qualification professionnelle (CQP) des branches professionnelles et aux titres à finalité professionnelle (TFP), qualifications de nature privée. Quelques disciplines rassemblées dans un environnement spécifique hétéroclite demeurent seules sous la responsabilité exclusive du ministère chargé des sports.

Cette libéralisation n'a produit ses effets que progressivement, voire insidieusement, sur une période de dix années. En premier lieu, seuls quelques CQP ont été déployés pour remplacer les anciens brevets fédéraux homologués, répondant par là même à une nécessité sociale et économique indiscutée.

Puis, des CQP ont été créés en appui sur les fédérations sportives et les syndicats professionnels pour remplacer progressivement les nouveaux diplômes d'Etat, ceux-ci n'ayant jamais été réellement acceptés par le monde sportif.

Enfin, aujourd'hui et à titre d'illustration, on peut par exemple noter la création lors de la CPC du 23 septembre 2014 du CQP de moniteur de judo

(fédération n'ayant jamais souhaité la création d'un BPJEPS) ou le projet de CQP de moniteur de canoë kayak (amené *de facto* à remplacer l'actuel BPJEPS des activités nautiques pour les mentions canoë kayak).

Par ailleurs, certaines fédérations parmi les plus importantes ont créé des TFP.

Cette voie a d'abord été explorée par la Fédération française d'équitation. Plus récemment, la Fédération française de football a structuré l'essentiel de son dispositif de qualifications professionnels autour de TFP, renonçant par là-même clairement au modèle des diplômes rénovés.

3/ Le troisième choc a eu lieu en 2008 avec la suppression par le Gouvernement de huit établissements publics nationaux, ceux-là même justement dont l'essentiel de l'activité consistait à organiser des formations professionnelles dans notre champ. L'offre du service public de formations professionnelles jeunesse et sports s'est ainsi brusquement contractée.

4/ Le quatrième choc juridique est la transposition de la directive européenne 2005-36-CE relative à la libre circulation des travailleurs. Les effets ont été globalement moins sensibles, hormis dans quelques rares disciplines. Cette évolution a mené à l'édiction des procédures de libre prestation de service et de libre établissement.

Aujourd'hui ...

Que reste-t-il à ce jour de ces évolutions
pour nos diplômes :

* quelques avancées, à l'instar de la naissance de la commission professionnelle consultative des métiers du sport et de l'animation (CPC) sur le modèle des autres grands ministères certificateurs ;

* beaucoup de complexité dans la mise en œuvre des nouveaux diplômes liée à un cadre réglementaire général insuffisamment structurant et des qualifications dans chaque spécialité sportive, mention, unité capitalisable, certificat de spécialisation trop nombreuses, disertes et peu standardisées (*quand le droit bavarde, le citoyen lui prête une oreille peu attentive...* cf. rapport CE 2006) ;

* des opérateurs nombreux en concurrence inégale et une quasi absence de pilotage de l'offre de formation.

Cette situation pourrait cependant s'améliorer dans les mois qui viennent. Le rapport de l'inspection générale de la jeunesse et des sports de 2013 sur le sujet a rappelé les enjeux d'une vaste refondation. Il sert de base à une réforme de la Direction des sports que l'on espère ambitieuse (pour ne pas réitérer celle de 2010).

Les diplômes d'Etat jeunesse et sports constituent un pilier du développement de nos secteurs professionnels.

Le Directeur des sports, présidant la dernière CPC du 23 septembre 2014, a présenté les grandes lignes de ce projet. Il a rappelé clairement que la formation professionnelle jeunesse et sports est et reste un enjeu essentiel du ministère. Pour mémoire, un quart des agents œuvrent dans ce domaine d'activité. « La certification et la formation sont des composantes de l'ADN du ministère ».

Concernant la méthode, elle sera basée sur la concertation, mais dans le cadre de la poursuite de quelques objectifs précis :

* améliorer la lisibilité des certifications : il y a des diplômes d'Etat, de branche, universitaires, etc. Il y a probablement des doublons qu'il faudra supprimer ;

* faciliter les parcours de formation et d'accès à l'emploi afin de favoriser la progression verticale : des niveaux 4 vers 3 puis 2..., mais aussi la progression horizontale pour améliorer l'employabilité par la pluri-compétence ;

* faciliter et sécuriser les procédures avec des habilitations plus simples, plus sûres juridiquement, des certifications homogènes… pour le bénéfice à la fois des opérateurs de formation et des candidats.

La procédure de travail sera la suivante :

ces problématiques seront examinées au sein de trois groupes de travail : simplification des BPJEPS - simplification des habilitations - évaluation du niveau V.

Le calendrier envisagé prévoit trois réunions de concertation par groupe d'ici le mois de janvier ;

La signature des textes réglementaires cadres devrait intervenir au cours du premier trimestre 2015. Puis, cette réglementation sera déclinée filière par filière par voie d'arrêtés jusqu'en 2016.

Il convient de noter que les groupes 1 (piloté par DSC1) et 2 (piloté par DSC2) auront un travail très important de restructuration des modalités de fonctionnement interne des certifications :

- simplification de l'architecture du BPJEPS et de sa mise en œuvre ;
- abrogation des mentions, UCC ou CS inutiles, soit parce qu'ils font doublons, soit parce qu'à l'expérience, ils n'ont jamais été mis en œuvre ;
- évolution du régime d'habilitation vers une des deux voies identifiées par le rapport de l'IGJS : soit un régime déclaratif, soit sur une habilitation quinquennale ...
- sécurisation juridique et simplification des habilitations, ce qui implique par effet domino un repositionnement de l'ensemble des éléments : tests d'exigence préalable, attestations d'expérience, situations d'évaluation certificative, rôle des jurys, etc.

Dernières perspectives d'évolutions à l'avenir, la CPC s'est conclu par une intervention de Laure Dubos, chef du bureau DSC1, évoquant la transposition à venir de la nouvelle directive européenne de libre circulation des travailleurs de 2014. Dans ce cadre, la commission européenne a lancé une évaluation concernant le caractère réglementé de la profession d'éducateur sportif. La Direction des sports fait remonter actuellement ses informations via un questionnaire élaboré par le niveau communautaire.

Cette procédure se poursuivra au cours du premier semestre 2015. Les résultats seront naturellement susceptibles d'induire une réduction du champ réglementé de la profession d'éducateur sportif.

Enfin, le maintien de deux catégories d'environnement spécifique, un de rang communautaire et un second au niveau national, pourrait aussi faire l'objet d'une forme de remise en cause.

Présentation des MOTIONS et débat

Motion n° 1 : « Du SEJS au sein de l'UNSA éducation »

Michel CHAUVEAU :

- rappelle les valeurs de l'UNSA éducation ;
- présente un diagnostic de la situation suite aux graves atteintes portées aux valeurs de la fédération et de la confédération et à l'intérêt collectif des IJS par des représentants de certains syndicats de l'UNSA éducation ;
- en conséquence, le SEJS enjoint solennellement à la fédération de mettre fin à cette situation et autorise son bureau national à prendre toutes mesures utiles pour contrer politiquement et en termes de communication les agressions d'autres syndicats sous quelques formes que ce soit.

Plutôt que le principe fédéral « plus forts ensemble » qui nous animait, nous faisons dorénavant nôtre le principe « libres ensemble ».

Abstention : 0, contre 0, motion adoptée à l'unanimité.

Motion n°2 : le grand pôle éducatif

Aujourd'hui, après quatre gouvernements successifs, le Président n'a pas mis en œuvre les orientations du candidat François HOLLANDE proposant la création d'un grand pôle éducatif dans son discours de Créteil. Il n'est plus envisageable que ce projet voit le jour. Cette motion d'abandon de cette revendication par le SEJS est donc une clarification et permet d'acter le désaccord du SEJS avec les autres syndicats de l'UNSA Education. Il ne s'agira plus d'un mandat fédéral.

Abstention : 0, contre 0, motion adoptée à l'unanimité.

Motion n° 2

« Du GRAND PÔLE EDUCATIF »

Dans son discours de Créteil du 11 février 2012, le candidat François HOLLANDE s'était engagé, dans le domaine du sport, à mettre en place un ministère de plein exercice, dans le cadre d'un grand pôle éducatif. Ce concept de grand pôle n'a jamais été défini, toutefois **il** apparaissait clair, à la lecture de ce discours, qu'il s'agissait d'une forme d'organisation et de coopération interministérielle.

Compte tenu de ses objectifs et valeurs, comme de ceux de sa fédération d'appartenance, l'UNSA-éducation, le SEJS a considéré que ce projet pouvait avoir un grand intérêt pour la mise en œuvre des politiques éducatives de l'Etat. Il s'est donc associé au mandat fédéral demandant la concrétisation de cette promesse et a participé activement aux discussions en ce sens, en l'occurrence dans le cadre de démarches interfédérales. Or, après plusieurs gouvernements successifs et à mi-mandat du Président de la République, le pouvoir politique n'a pas donné suite, alors qu'il a eu à quatre reprises la possibilité de le faire.

Avec regret, le SEJS en prend acte et considère que cette promesse ne sera pas tenue. Il estime maintenant inopportun de continuer à consacrer du temps et de l'énergie syndicale à se battre sur ce sujet et que le mandat fédéral en ce sens n'est plus d'actualité.

Il refuse pour sa part que ce projet politique soit réduit à une simple mesure de transfert de gestion des personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports à la direction des ressources humaines du ministère chargé de l'éducation nationale. Il respecte la légitimité de cette revendication portée par les syndicats concernés mais considère qu'elle ne peut plus être faite au titre du mandat fédéral dans lequel elle s'inscrivait initialement. Il considère par ailleurs qu'elle est actuellement inopportune, compte tenu des projets de réformes administratives en cours.

« Du SEJS au sein de l'UNSA-éducation »

Préambule :

Les membres du SEJS ont été atterrés de voir les positions prises, notamment au cours de ces derniers mois, par les responsables nationaux de certains syndicats de leur propre fédération, à l'opposé des valeurs qu'ils considèrent devoir leur être communes. Ils n'ont pas compris l'attitude et le positionnement de la coordination fédérale à cet égard.
Ils ont considéré que cette situation était devenue particulièrement grave, à tel point qu'elle pouvait remettre en cause leur adhésion et participation à cette fédération. Ils ont demandé à son secrétaire général des explications à ce sujet (réunion du 3 septembre 2014), des réponses claires à des questions précises et des engagements pour une modification profonde et radicale de sa coordination des secteurs jeunesse et sports, ceci afin de la remettre en adéquation avec ces valeurs. Les réponses positives obtenues ne se sont pas encore concrétisées à la date de l'assemblée générale du SEJS (bien au contraire, aux yeux de plusieurs membres du bureau national du SEJS, au vu d'écrits récents).
Après avoir largement débattu de ces questions, analysé de manière approfondie la situation et mesuré les différents enjeux, notamment à l'occasion des réunions de son bureau national (BN) le 4 septembre et le 8 octobre, de son conseil national (CN) du 9 octobre et de son assemblée générale du même jour, après avoir entendu le secrétaire général de l'UNSA-éducation et échangé avec lui le 10 octobre, l'assemblée générale a demandé que soit soumise à son vote la question du maintien ou non du SEJS au sein de l'UNSA-éducation.
A cette question, les réponses ont été OUI pour 53 % des votants, NON pour 41 %, abstention pour 6 % .
En outre, une motion a été élaborée pour définir les conditions du maintien du SEJS au sein de l'UNSA-éducation. Elle figure ci-après.

Motion nº 1

« Du SEJS au sein de l'UNSA-éducation »

I – Valeurs

Le syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS) a été historiquement et jusqu'à présent membre de la fédération UNSA-éducation, au sein de la confédération « union nationale des syndicats autonomes » (UNSA) dans la mesure où elle lui a semblé porter les valeurs partagées suivantes :

- Fédération soucieuse du meilleur service (au) public, sachant se transformer en fonction des évolutions de la société et des besoins des citoyens.
- Fédération portant des valeurs réformistes, capable de s'opposer, mais sachant aussi proposer et contractualiser avec ses partenaires, notamment le gouvernement et son administration.
- Fédération soucieuse d'apporter le meilleur service public dans les domaines de l'éducation tout au long de la vie, pour tous les publics, notamment les jeunes et les moins favorisés, dans toutes leurs dimensions (éducation formelle, informelle, péri et post scolaire, etc.).
- Fédération laïque, dans le respect profond des convictions de chacun, qu'elles soient philosophiques, religieuses ou spirituelles.
- Fédération humaniste, respectueuse de l'ensemble de ses partenaires, tant les citoyens destinataires du service public que les gouvernements et administrations partenaires et que ses propres syndicats, en interne.
- Fédération animée par une volonté profonde de vrai dialogue social avec les gouvernements et leurs administrations.

II – Diagnostic

Le SEJS considère que plusieurs de ces valeurs ont été bafouées en interne, de plus en plus ces derniers mois, au sein du secteur « Jeunesse et Sport » de l'UNSA-éducation : mensonges et malhonnêteté intellectuelle de représentants nationaux de certains de ses syndicats (notamment pour présenter leurs positions comme étant celles de la fédération), refus systématique d'un vrai dialogue social constructif (même si l'administration et le pouvoir politique sont également fautifs), irrespect tant de ses partenaires que d'autres syndicats de la même fédération, oppositions stériles, propos agressifs et fréquemment insultants, etc.

Dans ce contexte la coordination fédérale a été gravement défaillante. Certes, elle ne dispose pas statutairement de « pouvoir de police » interne (ses syndicats sont « *libres ensemble* »), mais elle s'est montrée incapable d'avoir le niveau d'analyse administrative et technique des dossiers en cours lui permettant d'émettre un avis en opportunité, et surtout incapable d'adopter une position impartiale et de se positionner moralement pour rappeler au respect des valeurs citées précédemment, seuls ces derniers points lui permettant d'être « *plus forts ensemble* ».

III – Positionnement et revendications du SEJS

Le SEJS croit encore à la possibilité du retour au respect de ces valeurs en interne, au sein du secteur « Jeunesse et Sport » de l'UNSA-éducation. Il se refuse catégoriquement à laisser se développer davantage en interne des comportements intellectuellement malhonnêtes, excessifs, démagogique et d'opposition de corps. Ces comportements sont anti syndicaux et contre-productifs dans leurs résultats. Ils contribuent à développer des conflits internes entre syndicats, ce dont se sert ou peut se servir l'administration. Ils peuvent provoquer la perte d'une partie de l'électorat de l'UNSA et/ou de l'UNSA-éducation.

1. Le SEJS demande solennellement au secrétaire général de l'UNSA-éducation de prendre dès à présent toutes mesures nécessaires pour modifier radicalement la coordination fédérale afin de parvenir dans les meilleurs délais au retour au respect de ces valeurs.
2. Il lui demande de faire en sorte qu'une charte déontologique et d'éthique soit élaborée et respectée.
3. Il lui demande de faire en sorte que les syndicats de personnels d'encadrement de la fédération, dont fait partie le SEJS, syndicats « *d'égale légitimité* » avec les autres, soient respectés et considérés en interne, au sein de la fédération, à égalité de droits et de devoirs. Il lui demande de réfléchir et proposer, le cas échéant, un mode d'organisation de la fédération qui permettrait une meilleure synergie de leurs actions. Dans l'attente de mises en œuvre concrètes de mesures appropriées, particulièrement urgentes dans le contexte actuel (élections générales du 4 décembre dans la fonction publique et niveau de dégradation de la coordination fédérale), le SEJS ne participera plus aux réunions ou moments de coordination fédérales telles qu'ils sont actuellement organisés ou improvisés ; il s'autorisera par ailleurs à réagir publiquement, chaque fois qu'il l'estimera nécessaire, aux propos et attitudes des responsables nationaux de certains syndicats de la fédération évoqués précédemment, ne respectant pas ces valeurs.
4. L'assemblée générale du SEJS demande à son bureau national de prendre toutes mesures nécessaires pour qu'à son congrès de 2015 un bilan de cette nouvelle coordination fédérale soit effectué. Le SEJS invitera le secrétaire général de l'UNSA-éducation de nouveau pour en débattre. Ce bilan lui permettra de se prononcer sur le renouvellement ou non de l'adhésion du SEJS à sa fédération.
5. L'assemblée générale du SEJS demande à son bureau national d'explorer dès à présent toutes les pistes appropriées s'il s'avérait qu'elle décide, lors de son congrès de 2015, de ne plus être membre de l'UNSA-éducation.

Motion n°3 : pour un respect de l'engagement et des droits syndicaux des IJS

L'objectif est de rappeler les droits fondamentaux des IJS qui, malgré leur positionnement dans les conseils de direction, ne saurait être marginalisés lors de la constitution des listes de représentants des personnels, notamment.

Abstention : 0, contre 0, motion adoptée à l'unanimité.

Motion n° 3

« Respect de l'engagement syndical »

Le SEJS continue à constater et déplorer l'accroissement de cas de pressions et menaces, parfois insidieuses, exercées sur des IJS et des personnels d'encadrement membres du SEJS du fait de leur demande d'exercice de leurs droits syndicaux, ou d'engagement syndical, à tous les niveaux (départemental, régional, voire administration centrale). Cette situation est d'autant plus paradoxale que l'actuel gouvernement déclare vouloir développer davantage le dialogue social et associer les représentants des personnels aux décisions et qu'elle émane parfois d'autres organisations syndicales. Ces pressions et menaces sont souvent fondées sur une méconnaissance, volontaire ou non, des droits syndicaux *(cf. décret n° 82-447 du 28 mai 1982, modifié par les décrets n° 2012-224 du 16 février 2012 et n° 2013-451 du 31 mai 2013)*.

Le discours implicite de certains responsables hiérarchiques revient maintenant à dire que les IJS et les personnels d'encadrement ne peuvent avoir d'engagement ni de responsabilités syndicales, celles et ceux qui en prennent devenant « suspects ». Le SEJS s'interroge sur ce qui s'apparente à une chasse aux « sorcières » et ne fait qu'ajouter au désarroi des collègues.

Les membres du SEJS réunis en Congrès à TOULOUSE en octobre 2014 demandent de nouveau aux ministres concernés, à leur secrétariat général et à leur DRH de prendre les mesures adaptées pour obtenir des responsables hiérarchiques le respect du droit et un changement d'état d'esprit.

En complément, voire à défaut, le SEJS demande à son bureau national de prendre toutes mesures, notamment d'information et de formation, pour que tous les collègues puissent faire valoir leur droits en la matière et, si nécessaire, engager toutes démarches contentieuses utiles.

Le SEJS revendique un authentique dialogue social devant notamment se concrétiser par la possibilité, dans le cadre des élections prévues le 4 décembre 2014, pour les IJS et personnels d'encadrement des secteurs Jeunesse et Sport, d'être membres, dans le plein respect de leurs droits, des CT et CHSCT ministériels et de proximité, et pour ceux disposant de mandats nationaux, de la capacité à les exercer pleinement.

Motion n° 4 : pour la reconnaissance, à leur juste valeur, du positionnement et du métier d'IJS

L'objectif de cette motion est de positionner correctement le corps et le métier d'IJS.
Il y a eu un projet de référentiel professionnel en 2009, il pourrait être actualisé, si nécessaire. Il faudrait ensuite de nouveau soumettre ce projet de référentiel à la DRH pour qu'il soit validé administrativement, d'autant que la DRH est en cours de rédaction d'un référentiel métier pour les IASS. Le contexte de possible réorganisation des corps justifie que soit engagée une reprise du travail sur notre référentiel métier avec la DRH.
Il est noté l'importance du rôle de management des IJS dans le cadre de ce futur référentiel métier. Il n'est pas souhaitable que les IJS soient identifiés comme des super techniciens de l'éducation populaire et de la jeunesse, à l'instar des IASS dans leur champ.
Concernant les emplois DATE, les inspections générales d'autres ministères font du lobbying pour favoriser l'accès à ces postes fonctionnels et mieux positionner leurs corps dans la concurrence interministérielle. L'IGJS devrait en faire de même.
Concernant les emplois de DRJSCS et de DRA, il y a une intervention de la DRH des ministères sociaux. Par contre, effectivement, concernant les DDI, le soutien de la DRH et de l'IGJS seraient très utiles.

Abstention : 0, contre 0, motion adoptée à l'unanimité.

Motion nº 4

« Reconnaissance des métiers d'IJS »

Souvent isolés et confrontés au peu de connaissance et de reconnaissance par leur hiérarchie (locale et nationale) de leur métier et des responsabilités statutaires qu'ils exercent, les IJS, pourtant membres d'un corps de l'encadrement supérieur, pâtissent de cette situation.

Aussi, l'Assemblée Générale du SEJS d'octobre 2014 demande à son bureau national (BN) de valoriser le corps des IJS et de défendre leur métier, leur positionnement statutaire et plus généralement leurs intérêts, par tous les moyens qu'ils jugeront appropriés.

À cet égard, elle lui demande d'intervenir auprès du secrétariat général des ministères sociaux et de sa DRH afin qu'ils fassent connaître et respecter le rôle de supérieur hiérarchique direct et de manager des IJS responsables de pôle (ou équivalent) dans les services déconcentrés vis-à-vis, en particulier, des personnels techniques et pédagogiques.

Par ailleurs, ils demandent de nouveau l'adoption par l'administration d'un référentiel professionnel des IJS en phase avec les fonctions et responsabilités qu'ils exercent en matière de sport, de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative.

Le SEJS demande aussi la mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de soutien par l'administration qui favorise les candidatures d'IJS aux emplois fonctionnels et garantisse leur examen objectif et rigoureux. A l'instar de la commission consultative qui existe pour l'accès aux emplois de direction d'établissement, le SEJS demande la création d'instances du même type pour l'accès aux emplois de directions des services déconcentrés. Cela améliorerait le dialogue social.

Enfin, le bureau national est mandaté pour communiquer par tous moyens appropriés pour valoriser les IJS afin qu'ils puissent obtenir une reconnaissance et un positionnement conformes à leur statut.

Motion : n°5 : pour un régime indemnitaire décent, compte tenu des responsabilités exercées, et en convergence accélérée avec des corps et grades comparables.

Il y a plusieurs niveaux de convergence souhaitables :

* entre responsabilités comparables au sein des mêmes services, notamment les services territoriaux ;
* entre agents de secteurs ministériels différents, à niveaux technique et/ou responsabilités comparables ;
* entre l'administration centrale et les services déconcentrés et établissements, à niveaux technique et/ou responsabilités comparables.

Il est rappelé que cette convergence indemnitaire est une attente des IJS, mais a aussi été présentée comme un impératif de cohérence et une priorité dans de nombreux rapports publics officiels et dans des engagements ministériels.

Abstention : 0, contre 0, motion adoptée à l'unanimité.

Motion n° 5

« Pour la mise en place d'une réelle convergence indemnitaire »

Dans la continuité du mandat donné les années précédentes sur cette question centrale, compte tenu du décalage persistant, inacceptable et injuste, pénalisant les IJS et ne reconnaissant pas leur positionnement et responsabilités à leur juste valeur, l'Assemblée Générale mandate le bureau national du SEJS pour obtenir le respect et la mise en œuvre concrète des engagements ministériels de convergence indemnitaire durement obtenus.

Le SEJS demande qu'en concertation avec les organisations syndicales soit élaboré un plan pluriannuel et d'un calendrier de convergence réaliste et respecté.
En termes de méthode visant à une plus grande justice indemnitaire, le SEJS considère que quatre principaux éléments sont à prendre en compte :

- l'harmonisation des indemnités à niveaux de responsabilité (et/ou de technicité) équivalents entre corps ;
- l'harmonisation entre secteurs ministériels ;
- l'harmonisation entre administrations centrales, services déconcentrés et établissements ;

la nature objective des sujétions qui justifient ces indemnités.

Concrètement et à court terme pour les IJS, il convient d'obtenir le déplafonnement du taux moyen annuel des indemnités de sujétions des IJS à compter du 1er janvier 2014 et une délégation de crédits correspondants pour amorcer un début de convergence indemnitaire entre corps à responsabilité de même niveau.

Motion n° 6

«Pour un concours annuel d'IJS »

L'Assemblée Générale du SEJS d'octobre 2014 demande à son bureau national d'intervenir de nouveau auprès de l'administration pour obtenir :

* La mise en place d'un **concours** de recrutement d'IJS avec un nombre de places permettant *a minima* d'**assurer le renouvellement des effectifs**.
* L'organisation **annuelle** de ce concours **avec une annonce d'ouverture faite suffisamment longtemps à l'avance**, afin de permettre aux candidats de bien se préparer et à l'administration d'être en capacité de sélectionner les meilleurs, de procéder à une affectation sereine dans les services en laissant la possibilité aux lauréats de s'organiser et de bien préparer les modalités de l'année de stage.
* L'ouverture d'une troisième voie au concours avec une reprise d'ancienneté permettant de diversifier le recrutement.

Abstention : 0, contre 0, motion adoptée à l'unanimité.

Motion n°7 : pour une formation de qualité et un opérateur de formation conforté.

La commission demande la création d'un institut de formation initiale et continue.
Abstention : 0, contre 0, motion adoptée à l'unanimité.

Motion n° 7

« Pour une formation de qualité et un opérateur conforté »

L'Assemblée Générale du SEJS d'octobre 2014 demande à son bureau national d'intervenir de nouveau auprès de l'administration pour obtenir une formation initiale des IJS individualisée, réellement professionnalisante et une mise en responsabilité progressive, permettant aux IJS stagiaires d'être en capacité d'exercer les fonctions qui leur sont confiées. Cette formation doit se fonder sur la définition par l'administration d'un référentiel professionnel, engagement qu'elle n'a pas encore tenu.

Eu égard à l'isolement professionnel des IJS, l'affectation et l'accompagnement des ~~IJS~~ stagiaires dans les services doit s'effectuer dans des conditions optimales, associant contractuellement la DRH, le chef du service d'accueil, les différents acteurs de la formation et le stagiaire.

Par ailleurs, le SEJS demande que l'établissement opérateur de formation soit doté des moyens humains et financiers adéquats, dans le cadre d'un accord contractuel clairement défini avec l'administration centrale et réellement opérationnel, permettant de le conforter comme un véritable institut de formation initiale et continue, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Il importe enfin que les IJS, à qui sont confiés des missions hors champ J&S, puissent bénéficier des formations requises.

Motion n°8 : pour la publication sans délai du statut d'emploi et d'un régime indemnitaire revalorisé des directeurs et directeurs adjoints d'établissement, ainsi que pour le respect de leur mobilité fonctionnelle.

Il a été constaté cette dernière année que la mobilité d'emplois de chefs d'établissement vers des emplois fonctionnels en services territoriaux s'avérait limitée. Or, une telle discrimination dans l'accès aux emplois de direction est tout à fait injustifiée.

Abstention : 0, contre 0, motion adoptée à l'unanimité

Motion nº 8

« Pour un régime indemnitaire et un statut d'emploi revalorisé des directeurs d'établissement et adjoints, et une réelle mobilité fonctionnelle »

Après plus de quatre ans de travaux, l'assemblée générale du SEJS d'octobre 2014 rappelle l'urgence d'aboutir en 2014, avant l'éventuelle décentralisation des établissements J&S, à la publication d'un statut d'emploi et d'un régime indemnitaire revalorisé des directeurs et directeurs adjoints d'établissement, pour tenir compte des responsabilités exercées maintenant et rendre de nouveau ces emplois comparables aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat (emplois DATE). Elle mandate le bureau national pour intervenir en ce sens auprès de l'administration.

Le SEJS constate par ailleurs un accroissement récent des difficultés rencontrées par les directeurs et directeurs adjoints d'établissement pour obtenir une mobilité de carrière en service déconcentré, comme antérieurement. Le maintien de la fluidité de carrière entre ces deux types d'affectation, pourtant promise par l'administration en 2009, est compromis. La situation est préoccupante. L'Assemblée Générale du SEJS d'octobre 2014 demande à son bureau national d'intervenir par tous moyens appropriés auprès de l'administration pour obtenir le retour à une mobilité fonctionnelle intégrale en ce domaine

Motion n°9 : sur la réforme territoriale de l'Etat

La revue des missions par le Gouvernement doit être « bouclée » avant la fin de l'année. Le groupe de travail n'a pas pu, en l'espace de quatre heures de travail seulement, finaliser une doctrine suffisante pour servir de mandat au positionnement du bureau national. Dès lors, la motion n'est pas soumise au vote.

Néanmoins, la Secrétaire Générale propose :

* la création d'un « groupe miroir » pour accompagner, en continu, le travail de finalisation du BN et les réflexions ultérieures ;
* la réunion en novembre d'un conseil national élargi aux IJS intéressés pour travailler sur les positionnements du SEJS concernant cette vaste réforme en cours.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité

Nota : par ailleurs l'Assemblée Générale mandate de BN pour finaliser l'écriture des motions 3 à 8.

Section des Retraités

La section des retraités est attachée, comme en témoigne le nombre de présents chaque année au congrès, au corps auquel ses membres ont été fiers d'appartenir et au métier auquel ils ont consacré l'essentiel de leur vie.

Discours de Rémi VIENOT :

Vos retraités sont toujours aussi nombreux à participer au congrès du SEJS. Nous étions en effet 26, 44 avec nos épouses. Nous l'aurions encore été davantage si des impondérables (notamment de santé personnelle ou de proches, mais heureusement pas toujours) n'avaient pas retenu au dernier moment 12 d'entre nous, qui avaient manifesté leur intention d'être parmi nous.

Cela montre l'attachement qu'ils éprouvent pour une administration à laquelle ils ont consacré le meilleur de leur vie, et pour un corps auquel ils ont été fiers d'appartenir.

Ce séjour à Toulouse a été un succès total. Nous le devons à la connaissance intime et passionnée de cette ville, qui est celle d'André AUGE, lequel est parvenu à nous en révéler tous les charmes. Cela tient également à la manière dont Patrick BRUGGEMAN s'est attaché au moindre détail pour que l'accueil qui nous était réservé soit parfait. Et Claude RIGAUD prépare à ceux qui seront cet après-midi en mesure de jouer les prolongations un accueil leur montrant que le charme d'Albi n'a rien à envier à celui de Toulouse.

La visite d'Airbus, la richesse artistique de la fondation Bernheim, nos pérégrinations sur les canaux, en bus ou à pied, nous ont permis de découvrir avec enchantement les diverses facettes de la splendeur toulousaine.
Vous avez pu vous rendre compte, hier soir à l'occasion du repas de gala, de la vitalité qui caractérise vos retraités (vitalité dont, à près de 99 ans, notre doyen Raymond JOLY apporte un rayonnant témoignage) et surtout de la joie qu'ils ont eue à se retrouver avec vous, à l'occasion de ce congrès.

Leur seul regret est que, pour des raisons matérielles et d'emploi du temps, les occasions de contact avec les actifs aient été à leurs yeux cette année trop réduites.
Notre assemblée générale, jeudi de 22 heures à minuit, a, comme d'habitude, été consacrée à deux thèmes.

Le premier, qui ne nous a pas posé de gros problèmes, est celui de notre vie statutaire. En effet, nos finances sont saines et ne nous causent pas trop de soucis. Par ailleurs, le recours à l'informatique a facilité nos échanges et en a accru la fréquence.

Nos effectifs ont connu une légère progression. Nous étions en effet 67 cotisants en 2012, 64 l'an dernier. Nous sommes cette année 72.
Nous nous heurtons toujours au fait que l'on perd la trace des retraités, dès qu'ils ont quitté le service où ils exerçaient. C'est pourquoi, dans le cadre de la recherche systématique de leurs adresses que nous avons entreprise, nous demandons à nos collègues actifs de nous signaler les coordonnées de retraités dont ils auraient connaissance. Michel CHAUVEAU nous apporte à cet égard une aide précieuse, et nous lui en sommes très reconnaissants.

Nous aimerions également que nos collègues retraités puissent être associés aux réunions syndicales ou amicales organisées par les sections régionales, même si l'évolution de votre contexte professionnel rend ces rencontres amicales plus rares que par le passé.

Avec le poids des ans, nous avons encore eu à déplorer cette année quelques décès :
- Raymond SABOURET qui, dans le cadre de ses fonctions puis alors qu'il était en retraite, se consacra au développement des échanges avec l'Afrique.
- Michèle LARIDON, qui exerça notamment à Toulouse avant d'être directrice régionale du Limousin. Je lui ai succédé au ministère, à la tête du bureau des vacances et, au delà de ses qualités d'organisation, de son engagement et de sa créativité, j'ai pu apprécier sa profonde générosité et la haute conception qu'elle avait de son métier.
- Michèle LAGLEIZE, passionnée de culture occitane, qui fit toute sa carrière comme inspectrice dans l'Aude.

La deuxième partie de notre assemblée générale, consacrée à la situation de notre corps, et plus généralement de notre Maison et de ses valeurs, a été infiniment plus animée et plus passionnée.
En effet, loin de vivre repliés sur eux-mêmes, nos collègues retraités ont des engagements dans la vie sociale multiples et variés. Quand on est à la retraite, il faut du temps pour cultiver son jardin, mais également une activité en prise sur la vie, sinon on prend 10 ans en 6 mois. Dans la continuité de la vie professionnelle et de l'engagement militant qui ont été les leurs, nos retraités ont bien des occasions de s'investir. Ainsi certains exercent des mandats municipaux, d'autres assument des responsabilités associatives, quelques uns se consacrent à la réflexion et à l'écriture.

Rien donc de ce qui se passe dans la vie publique ne peut donc les laisser indifférents, *a fortiori* pour ce qui a trait à notre secteur d'activités.

En premier lieu, les retraités ont conscience, sans toujours clairement en percevoir les formes, que les modes de gestion du personnel et l'action syndicale sont bien plus complexes que ce qu'ils ont connu. Ils estiment que votre bureau national a bien du mérite à pouvoir naviguer comme il le fait dans des eaux aussi troublées.

En second lieu, ils sont bien conscients que notre société va mal. Et la multiplication de projets de réformes, mal préparés, mal pensés, souvent contradictoires, précédés d'annonces la plupart du temps prématurées, accentuent, dans l'opinion en général et dans la fonction publique en particulier, incertitude, inquiétude et crispations. C'est ainsi que dans le cadre :
- d'une réforme sans projet de l'administration territoriale,

- de regroupements sans perspective ni réflexion de structures aux cultures d'entreprise et aux modes d'action radicalement différents, ce qui aboutit à des empilages bourrés de contradictions,
- d'une réduction mécanique des moyens, sans réflexion correspondante sur les orientations ni de travail sur les procédures (lequel constitue le gisement de productivité de l'administration),
- d'une approche égoïste où chacun voit midi à sa porte et ne se préoccupe que de son propre intérêt, ce qui conduit à des conflits aigus entre l'échelon départemental et l'échelon régional, et (plus grave encore) entre l'État et les collectivités locales,

Notre action en matière de cohésion sociale se réduit à une série de mesurettes, ponctuelles et sans cohérence, où l'on se borne, en plaçant ça et là des rustines, à répondre à l'immédiat, au ponctuel, sans le moindre espoir de faire évoluer la situation, ni même d'enrayer sa dégradation. De sorte que les tâches assumées par chacun d'entre vous peuvent atteindre une telle diversité que vous risquez un jour de n'avoir plus rien de commun.

La notion de métier donc être au cœur de vos réflexions. Et cela, vous l'avez bien compris.

Par ailleurs, le projet de réforme territoriale aura inéluctablement comme corollaire une réforme de l'administration territoriale de l'État. Celle-ci, qui va constituer pour notre syndicat le grand chantier de l'année à venir, est de nature à provoquer un sentiment d'inquiétude, voire de résignation.

A cet égard, l'expérience qu'ils ont des situations qu'ont connues notre maison et notre corps conduisent vos retraités à apporter dans ce débat quelques réflexions. J'en énumérerai quatre.

La première est que **nous avons toujours vécu dans le précaire et l'adaptation permanente.**

A peine créés, nos services sont remis en cause et connaîtront les amputations décidées par la commission de la guillotine et la commission de la hache, certains de nos collègues étant contraints de quitter le service public. Il faudra attendre 1952 pour que, la situation de nos services étant stabilisée, soit organisé le premier concours d'inspecteur de la Jeunesse et des Sports. Plus tard, dans les années 70, on dut souvent considérer qu'il suffisait d'un trait de plume pour supprimer notre secrétariat d'État et répartir ses attributions entre différents ministères. En 1981, le transfert de l'éducation physique à l'Éducation Nationale , les dotations globales de fonctionnement et d'équipement se substituant à nos aides spécifiques, la décentralisation et la montée en charge d'une administration territoriale, semblaient de nature à nous condamner.

Or nous avons survécu, nous avons su nous adapter et évoluer dans un métier qui s'est transformer tout en restant fidèles à ce qui fait notre spécificité.

A l'inverse, notre seconde réflexion tend à souligner **la permanence de nos modes d'action et de nos valeurs.**

Nos modes d'action ? Nous sommes en effet une administration militante et partenariale. La poste a des clients, la SNCF des usagers, l'administration fiscale des assujettis, le Préfet des administrés. Nous, nous avons des partenaires (élus, éducateurs ou responsables associatifs ou municipaux). Nous avons la chance de chercher à construire avec des gens qui cherchent à construire. Et sans ce réseau de partenaires nous ne serions rien.

Nos valeurs ? Si j'avais à les résumer en un seul mot, je retiendrais celui d'éducation populaire, conçue au sens large. Cette façon de permettre à chacun de se développer et de s'épanouir, en reposant simultanément sur ses facultés intellectuelles, ses aptitudes physiques, sa sensibilité artistique et son habileté manuelle. Le tout dans un esprit de citoyenneté, d'échange et de prise de responsabilité. Éducation choisie et non subie, ne se limitant pas aux cours mais utilisant toutes les possibilités de découverte que peut offrir la vie. Éducation par l'action autant que par l'enseignement, faite de confiance en l'homme et en ses possibilités.

Ainsi conçue, l'éducation populaire, qui concerne chacun d'entre nous, revêt une importance capitale pour out ce qui a trait à la politique de la ville et à la cohésion sociale, à condition de ne la limiter ni aux seules associations d'éducation populaire, ni surtout aux techniques d'éducation populaire. Ce sont ces valeurs qui doivent nous servir d'appui. La seule façon, en effet, d'avoir un peu de bonheur professionnel est de donner du sens à son action. Nous avons tous, dans notre quotidien, de multiples tâches sans intérêt. Mais sans intérêt, elles le deviennent déjà moins quand on les rattache au but que l'on poursuit.

Notre troisième réflexion découle du constat de **l'exceptionnel taux de syndicalisation** qui est le vôtre.

Cela prouve que l'esprit et la façon d'agir « Jeunesse et Sports » correspondent à une réalité qui n'est pas sans signification, et qu'ils sont d'autant plus nécessaires que vous êtes la plupart du temps isolés les uns des autres, dans des tâches qui n'ont parfois plus grand chose de commun.

Notre dernière observation nous est **inspirée par les nombreux congrès syndicaux auxquels nous avons participé**. Le temps dont disposent les commissions est parfois insuffisant pour leur permettre de mener à leur terme leurs réflexions et pour aboutir à des synthèses complètement élaborées. Nous avons tous le souvenir de cas où, par le passé, certaines motions hâtivement rédigées ont nui à la crédibilité du bureau et handicapé son action. Aussi avez vous été bien inspirés en confiant à un conseil national le soin d'approfondir la réflexion que vous avez amorcée sur le thème de la réforme territoriale.

Les années précédentes, je rappelais le vœu des retraités qui était que, dans le cadre de l'évolution des corps et des métiers qui va caractériser la fonction publique française, et de la recomposition des organisations syndicales que cette évolution induira nécessairement à plus ou moins long terme, nous conservions ce lieu de rencontre, d'échanges et de promotion des valeurs qui sont les nôtres, que nous offre actuellement le SEJS.

Cela reste la préoccupation des retraités. Mais je pense également que c'est, au moins autant plus que jamais, un besoin des actifs.

En conclusion du Congrès, la Secrétaire Générale remercie l'ensemble de la section des retraités pour leur participation à ce congrès ainsi que le Directeur du CREPS qui nous a accueillis et accompagnés avec amitié.

Hommage à notre Collègue disparu

Eric KOECHLIN est décédé le 9 novembre dernier, lors du marathon de l'Ardèche en canoë-kayak. Il a été victime d'une crise cardiaque peu avant de franchir la ligne d'arrivée. Il allait fêter ses 64 ans. Le SEJS, dont il fut membre sympathisant, a adressé à sa famille et ses proches ses profondes condoléances. Plusieurs membres du SEJS étaient présents à ses obsèques pour lui rendre hommage.

Eric Koechlin fut membre de l'équipe de France de de canoë-kayak, médaillé de bronze en K1 par équipe aux championnats du monde en 1973 en Suisse. Il avait aussi participé aux Jeux Olympiques de Munich, en 1972. Il prit une part active à l'organisation des Jeux Méditerranéens en 1993 et exerça notamment à la DDJS de l'Ariège, à la Direction des Sports, au CREPS de Montpellier. Il termina sa carrière comme directeur régional adjoint à la DRJSCS de Languedoc-Roussillon.

Un pont sur la Méditerranée

De 1954 à 1967, un puissant tourbillon transforme la société algérienne et modifie l'identité française outre Méditerranée. Dans la violence des affrontements, dans la douleur des groupes, des familles, des individus. Guerre de libération nationale, traumatismes individuels et collectifs, naissance d'un nouvel Etat, déplacement de populations, interrogations et déceptions. Un tourbillon irrépressible. Pourtant, durant cette période, avant comme après l'indépendance, la profonde humanité poursuit son chemin.

C'est dans ce brûlant contexte que se situe la présente fiction. Des destins croisés, différents dans leur contenu, semblables dans leurs effets. Confrontés au malheur, obligés de lutter. Une mosaïque de personnages de tous âges, relevant de différentes communautés, insérés dans des situations précises. Maquisards, soldats, rapatriés, harkis, travailleurs immigrés, coopérants, citoyens algériens, tous unis par un indéfectible amour du pays natal, *un pont sur la Méditerranée* qui leur permet de continuer à se battre, à espérer, à se réaliser.

L'auteur en est notre collègue et ami Georges GONZALEZ, ancien Secrétaire Général de la section des Retraités. (20 € - http://www.editions-harmattan.fr)

Toutefois Georges GONZALES (10 place de l'Europe ; 69006 Lyon ; georges.gonzales34@yahoo.fr—Tel: 06 79 82 24 17) peut l'adresser aux collègues au prix de 18 €, port compris. Merci de le contacter.

N° d'adhésion : 15-

SYNDICAT de l'ENCADREMENT de la JEUNESSE et des SPORTS
(UNSA-éducation)

BULLETIN d'ADHESION pour 2015

Nom et prénom :

Adresse personnelle :
(à défaut de renseigner cette ligne, tout courrier personnel, comme les chèques de remboursement de déplacement au congrès, sera adressé à l'adresse professionnelle)

Adresse professionnelle :

Adresse courriel professionnelle actuelle :
Adresse courriel personnelle :
(facultatif ; si elle est renseignée, la correspondance syndicale sera **également** envoyée à cette adresse courriel personnelle)
Téléphone portable : **Ligne directe professionnelle :**

Fonction : **Corps :**

Grade, classe, échelon dans le corps **INM :**
Echelon dans la fonction (le cas échéant) **INM :**
Bonification indiciaire : **TOTAL INM** (grade ou fonction + BI ou NBI) **:**

Observations éventuelles :

Montant de l'adhésion

L'adhésion comprend le montant de la **participation au fonctionnement du syndicat** et celui de la **participation au congrès**. Cette dernière, forfaitaire, sera précisée ultérieurement et demandée aux collègues concernés lors de leur inscription. L'ensemble est déductible du montant de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% (cf. Loi de finances)
L'INM (Indice Nouveau Majoré) pris en compte pour la participation au fonctionnement du syndicat est celui de la **rémunération totale** (indice du corps, ou du grade, s'il est plus élevé), **bonification indiciaire comprise.** L'assemblée générale de 2013 a maintenu 12 tranches de cotisation, espacées de 60 points d'INM, et a voté une augmentation de 1 à 4 € par tranche, proportionnelle à l'INM.

TOTAL INM compris entre :	et	Montant de la cotisation à verser au SEJS		
Plancher	**Plafond**		**Déduction fiscale**	**Coût réel**
369	428	**76 €**	50,16 €	25,84 €
429	488	**93 €**	61,38 €	31,62 €
489	548	**110 €**	72,60 €	37,40 €
549	608	**127 €**	83,82 €	43,18 €
609	668	**145 €**	95,70 €	49,30 €
669	728	**163 €**	107,58 €	55,42 €
729	788	**181 €**	119,46 €	61,54 €
789	848	**199 €**	131,34 €	67,66 €
849	908	**217 €**	143,22 €	73,78 €
909	968	**235 €**	155,10 €	79,90 €
969	1028	**253 €**	166,98 €	86,02 €
1029	-	**271 €**	178,86 €	92,14 €
Stagiaires, membres associés		**26 €**	17,33 €	8,66 €

(La traduction en INM des différents chevrons des HE A et HEB est la suivante : A1 = 881 ; A2 = 916 ; A3 = 963 ; B1 = 963 ; B2 = 1004 ; B3 = 1058).

Les modalités de règlement de la participation au fonctionnement du syndicat sont précisées en pièce-jointe.
Ce bulletin d'adhésion et le règlement correspondant sont à adresser par voie postale à :

Michel CHAUVEAU – SEJS – 46 av. Mme d'Houdetot – 95600 EAUBONNE